



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1453

Texte de la question

VIOLENCE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à *M. Lionnel Luca, pour le groupe UMP.*

M. Lionnel Luca. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, depuis la rentrée scolaire, 71 116 incidents ont été signalés, contre 65 034 durant toute l'année scolaire 2002-2003. Parmi ces incidents de toutes sortes, ce sont les violences physiques sans arme qui priment, avec plus de 4 070 actes, soit 25,06 % du total, puis viennent les vols, pour quelque 10 %. Dans le cas des violences physiques, celles à caractère sexuel ont connu une augmentation inquiétante, de plus de 20 %, soit quelque 320 cas supplémentaires.

M. Albert Facon. Et les emplois-jeunes ?

M. Lionnel Luca. Nous sommes certes loin des chiffres calamiteux de la gauche (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) puisque, l'an dernier, un recul considérable avait été constaté. Mais cette recrudescence est alarmante. Aussi aimerais-je, monsieur le ministre, avoir votre sentiment sur ces mauvais chiffres et savoir quels moyens vous comptez mettre en oeuvre pour que la jeunesse de France, qui nous préoccupe tous, soit véritablement en sécurité dans nos établissements scolaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, l'école est victime de vingt-cinq années d'irrésolution de notre société vis-à-vis des repères éthiques et des repères républicains.

Quand la question de l'insécurité a été si longtemps éludée, quand le dealer gagne plus que le travailleur, quand certains parents démissionnent,...

M. Henri Emmanuelli. C'est la faute de la gauche !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...quand certains programmes de télévision font l'apologie des faux héros et des fausses valeurs, quand l'enfant est considéré comme l'égal de l'adulte, il n'est pas étonnant de voir certains adolescents décider de faire leur loi.

Face à la violence scolaire, il faut d'abord et avant tout rétablir certaines valeurs.

M. René André. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La valeur de l'autorité doit être au coeur du projet éducatif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Il faut ensuite rappeler la valeur du respect : un enseignant n'est pas un animateur ; c'est un professeur.

(*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Si j'ai ouvert le débat sur les conseils de classe et sur la responsabilité des enseignants au sein de ces derniers, c'est parce que je veux qu'ils soient respectés et, pour qu'ils le soient, il faut qu'ils aient l'autorité nécessaire.

Troisième valeur à rétablir : celle du civisme. La circulaire sur la laïcité est le symbole d'une éducation citoyenne qui ne peut pas être à la carte.

Mon action sera fondée à la fois sur la transparence et sur la synergie.

M. Alain Néri. C'est vous qui êtes transparent !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle sera fondée sur la transparence parce qu'on ne peut pas résoudre le problème de l'insécurité en cachant les chiffres. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que le ministère publie tous les deux mois les chiffres relatifs à l'insécurité. Il est vrai que, depuis plusieurs années, ils sont en augmentation. Et ils ont encore crû de plus de 5 % depuis le début de l'année.

M. Yves Durand. Vous avez supprimé les surveillants et les emplois-jeunes !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mon action sera ensuite fondée sur la synergie. Nous travaillerons conjointement avec le ministère de la justice. Dominique Perben et moi-même venons de signer une convention qui permettra au Parquet de Paris et à l'Académie de Paris de traiter les infractions en temps réel. Je veux que cette expérience soit progressivement généralisée à l'ensemble des académies.

M. Yves Durand. Cela n'a aucun sens !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous travaillerons en synergie également avec le ministère de l'intérieur. Dominique de Villepin et moi-même sommes en train de préparer une convention sur la violence à l'école, afin de lutter en particulier contre le racket et contre la toxicomanie. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Néri. Il fallait maintenir les emplois-jeunes !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Face à la violence scolaire, ce ne sont pas les hurlements de la gauche qui arrangeront quoi que ce soit, mais la mobilisation de tous, la défense des valeurs, la force du discours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1453

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 juin 2004